

TUC Vacances
Stade universitaire Daniel Faucher
11, allées du Professeur Camille Soula
31400 TOULOUSE
Tél/Rép/Fax : 05/61.55.07.15
Portable (pendant les vacances) : 06 66 03 38 67
Mail : tucvacances@orange.fr



CONDITIONS GENERALES

(Conditions d'inscription, conditions d'annulation, guide pratique)

Conditions d'inscription à nos stages (multisports et spécifiques).

TUC Vacances accueille pendant les vacances scolaires tous les jeunes âgés de 6 à 17 ans.

Les procédures d'inscription qui garantissent la réservation à l'un de nos stages sont les suivantes :

- Sur simple demande écrite ou téléphonique, nous vous réservons une option sur le stage et/ou la formule de votre choix.

Cette place vous est réservée pour une période dont la durée est de **7 jours**. Vous disposez de ce délai pour nous faire parvenir, par courrier et en un seul envoi, l'ensemble des documents suivants :

- Le bulletin d'inscription complété et signé par les parents,
- La fiche sanitaire de liaison complétée et signée par les parents,
- Le règlement du stage (chèque à l'ordre du TUC vacances).

*** Attention : nous vous informons que, passé le délai de 7 jours, votre option sera automatiquement annulée, et ce, sans aucun rappel de notre part.**

- A réception de ces documents, l'inscription est considérée définitive. Une facture pourra être remise soit pendant le stage ou soit par courrier postal ou électronique.

INSCRIPTIONS PAR UN COMITE D'ENTREPRISE

Les réservations des Comités d'Entreprises ou collectivités doivent être faites par écrit. Sauf convention spéciale, le règlement des stages doit suivre la même procédure mentionnée dans l'article ci-dessus. Les Comités se chargent de nous faire parvenir les fiches d'inscription et les fiches sanitaires des participants.

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

L'inscription est considérée comme définitive dès réception du bulletin d'inscription complété, signé, et de la fiche sanitaire. Le solde du stage doit parvenir à l'ordre du « TUC Vacances » :

- 7 jours (maximum) avant le début du **stage spécifique**
- ou le 1^{er} jour de présence au **stage multisports** (dernier délai)

Attention : La capacité d'accueil limitée de nos centres, peut nous amener à refuser les inscriptions « du jour ». Ainsi, nous vous conseillons d'anticiper et de vous inscrire le plus tôt possible pour être sûr d'avoir une place.

Les prolongations :

Si votre enfant se plaît au TUC Vacances, nous pouvons prolonger son séjour, à condition que vous préveniez le secrétariat, au moins **2 jours avant** la fin du stage de l'enfant.

Absences :

A partir de 2 jours d'absence à un stage, nous remboursons les jours manquants, sur présentation d'un **justificatif** (médical ou autre) **obligatoire**.

Pour toute absence inférieure à ces 2 jours, le TUC Vacances ne pourra rembourser la prestation.

CE QU'IL FAUT SAVOIR AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

TUC Vacances peut être contraint d'annuler une prestation, si le nombre de participants(e)s n'est pas suffisant à sa réalisation.

Dans ce cas, TUC Vacances s'engage à en informer les familles au plus tard 7 jours avant le début du stage. Aussi, chaque famille sera remboursée des frais engagés pour l'inscription.

TUC Vacances se réserve le droit de modifier une prestation, si les circonstances l'exigent ou en cas d'évènements graves indépendants de sa volonté.

Enfin, nous pourrions modifier les dates de départs en fonction des confirmations des transporteurs (S.N.C.F, transport en commun).

MODES DE REGLEMENTS

Par chèques bancaires, chèques vacances (habilité ANCV, coupons sports), espèces. Nous ne sommes pas équipés pour accepter les cartes bancaires. Si règlement par chèque bancaire, **à l'ordre du TUC Vacances**.

Nous ne rendons pas la monnaie sur les chèques vacances.

Attention : nous nous permettons d'insister sur la nécessité de respecter soigneusement et précisément les procédures de réservation et ce, afin de garantir l'inscription de votre enfant à l'un de nos stages. Le délai de 7 jours est automatique. De même, le succès de certains stages peut entraîner la **clôture des inscriptions définie par une date limite**. Aussi, le nombre de places est limité pour l'ensemble de nos stages.

COTISATION AU TUC VACANCES

Le Toulouse Université Club (TUC) est une association loi 1901 à but non lucratif, et non une structure commerciale prestataire de service.

Votre participation (2.00 €) représente une cotisation qui fait de vous un membre à part entière du club. Vous contribuerez ainsi, à la mise en place d'actions décidées par les structures déléguées de l'association auxquelles vous êtes associés (ici TUC Vacances - section du TUC).

LES STAGES PROPOSES PAR LE TUC VACANCES

- Stages petites vacances scolaires, de 8h30 à 17h30 sur les installations sportives du lycée Bellevue, Université Paul Sabatier, Entreprise Siemens à Toulouse.
- Stages d'été : juillet et août, de 8h30 à 17h30 sur les installations sportives de l'Université Paul Sabatier et de l'Entreprise Siemens à Toulouse.

Pour ces deux stages, nous vous proposons plusieurs formules (au choix) :

- Semaine, soit 5 jours consécutifs. Présence du jeune de 8h30 à 17h30 en continu
- Semaine de 5 ½ journées consécutives.
- Journée, soit de 8h30 à 17h30
- ½ journée, soit de 8h30 à 12h00 ou de 13h30 à 17h30

Pour les formules « semaine et journée », le repas est compris dans les tarifs. Par contre, pour la formule « ½ journée », le repas n'est pas compris, mais il est possible de manger à condition d'en informer le centre et de payer le repas en supplément du tarif « ½ journée », soit 4 € en plus.

Nous nous permettons de conseiller aux familles la formule « semaine » pour une meilleure intégration et implication du jeune durant le séjour.

HORAIRES

Accueil des enfants dès 8h30 jusqu'à 17h30. Nous essayons de proposer une certaine souplesse dans les horaires.

De ce fait, l'organisation de la journée est continue et nous y incluons les heures de 12h00 à 14h00, ce qui explique que les horaires des repas dépendent très étroitement de cette organisation.

ASSURANCES

Elles sont souscrites par TUC Vacances pour tous les enfants inscrits à nos stages. Ces assurances couvrent les risques d'accident corporel ou matériel, la Responsabilité civile professionnelle, l'Assistance Rapatriement et tous les frais médicaux découlant d'un accident pendant la période où l'enfant est inscrit.

Les plafonds des garanties souscrites auprès de la MAIF sont les suivants (détails au secrétariat) :

- Frais médicaux (dont hospitalisation) : 1 400.00 €
- Responsabilité civile, dommages corporels : sans limitation
- Responsabilité Civile, dommages matériels : 16 000 000.00 €
- Rattrapage scolaire : 16.00 €/jour dans la limite de 310.00 €/événement

Attention, même une très bonne assurance à ses limites :

Il est des sinistres qui sont exclus de tous les contrats : ceux où la responsabilité d'un jeune serait engagée : la destruction volontaire, le vandalisme, le vol, la violence envers un tiers (avec conséquences physiques ou matérielles) sont formellement exclus de tous les contrats.

Si votre enfant est à l'origine d'un incident sans que la responsabilité du TUC Vacances soit engagée, la responsabilité de l'enfant, si elle est reconnue, engage les parents et par conséquent l'assurance qu'ils ont souscrite dans le cadre de la responsabilité civile.

Nous devons vous suggérer de contacter votre assureur ou mutuelle, et vérifier que vous avez souscrit à une assurance extra-scolaire.

Nota : pour tout accident, les parents sont avisés par téléphone. Ils peuvent alors reprendre leur enfant et s'occuper des soins. Si le contact téléphonique ne peut s'établir rapidement, nous faisons d'office, faire tous les examens nécessaires, soit auprès d'un généraliste du voisinage, soit auprès du centre que vous avez choisi.

ATTENTION : L'argent en espèces n'est jamais couvert dans les assurances, y compris la notre (MAIF). Aussi, nous tenons à vous mettre en garde concernant les objets de valeurs (tels que appareils photo, téléphone, portable, baladeur et bijoux) sont en cas vol ou destruction couverts par notre assurance, **MAIS** attention à la franchise et à la vétusté des appareils électriques. Enfin, **la perte d'objet n'est pas couvert par notre assurance.**

TRANSPORTS - RESPONSABILITES

TUC Vacances agit en qualité de mandataire des participants auprès de prestataires de services et ne pourra être tenu pour responsable des éventuels retards, vols ou accidents des transporteurs (S.N.C.F).

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Seules les familles sont responsables (penser au délai) de l'obtention des documents nécessaires pour un stage spécifique : carte d'identité en cours de validité (par exemple).

LES FRAIS MEDICAUX REMBOURSABLES

Tout soin entraîne une dépense médicale et toute dépense médicale est par définition remboursable. TUC Vacances se charge de faire l'avance de ces frais. Au retour de votre enfant, la famille s'engage à régler la facture de ces frais médicaux contre l'envoi des feuilles de soins afin qu'elle puisse obtenir le remboursement par son centre de Sécurité Sociale et éventuellement sa Mutuelle. Les parents s'engagent à régler le montant des frais médicaux avancés par TUC Vacances.

TRAITEMENT MEDICAL

Si votre enfant suit un traitement médical, il est demandé de ranger ses médicaments dans sa valise accompagnés d'une **ordonnance lisible**. Le tout peut être mis dans un petit sac. Dès l'arrivée au centre, l'Assistant sanitaire prendra en charge le suivi du traitement.

INFORMATION MEDICALE CONFIDENTIELLE

Il est tout à fait indispensable que des informations médicales importantes, ou même secondaires, concernant un(e) participant(e) soient indiquées par les parents sur la fiche sanitaire de liaison (jointe avec le dossier d'inscription) au moment de la réservation : ces informations sont et restent confidentielles. Seuls, le responsable du stage et l'assistant sanitaire en prennent connaissance.

Le TUC Vacances se dégage de toutes responsabilités en cas d'oubli ou d'erreur de la fiche sanitaire, entraînant malheureusement des conséquences sur l'état de santé de votre enfant. Si vous n'informez pas le centre du traitement (ou des allergies) de votre enfant, nous ne pourrions pas le deviner !

CONTROLE DE PRESENCE

A n'importe quel moment de la journée, nous devons savoir si votre enfant est présent au centre, et où il se trouve.

C'est pourquoi, TUC Vacances a mis en place un système de fiches, au nombre de deux, ce qui permet au secrétariat ou à la direction de joindre très rapidement votre enfant.

- 1^{ère} fiche : **la fiche de présence journalière** qui a deux fonctions :
 - identifier les enfants présents sur le centre la journée,
 - identifier la personne accompagnant l'enfant au centre. L'émargement est obligatoire !
- 2^{ème} fiche : **la fiche d'activité**. Chaque animateur doit inscrire le nom des enfants qu'il aura sous sa responsabilité. Cette fiche est en deux exemplaires : 1 exemplaire pour l'animateur et 1 autre pour le secrétariat.

ATTESTATIONS

TUC vacances est agréée auprès de la jeunesse et sport « Centre de Loisirs Sans Hébergement » (CLSH), ce qui permet aux parents de bénéficier des allocations vacances accordées par certains employeurs.

Aussi, TUC Vacances est reconnu auprès de la CAF, ce qui permet à certaines familles de bénéficier de réductions à condition de fournir lors de votre inscription : le numéro de matricule CAF, le quotient familial, le nom et prénom de l'enfant.

Les **attestations de séjours** sont délivrées par le/la secrétaire en fin de séjour. Veuillez les réclamer **au plus tard** 2 jours avant la fin du stage.

Agrément : Coupons Sports ; Club Inter Entreprise (CIE)

OBJET DE VALEUR - BIJOUX - ARGENT

TUC Vacances déconseille aux jeunes d'apporter des objets de valeur ou autres bijoux qui, en cas de disparition ne pourraient être remboursés. Les baladeurs, caméras, appareils photos et l'argent liquide ne sont jamais couverts.



Conditions d'annulation

Dès lors que vous aurez reçu confirmation de l'enregistrement de votre réservation, votre stage sera dû quoi qu'il arrive, et nous ne pourrons procéder à un remboursement.

L'annulation, pour être pris en compte, doit être notifiée par courrier ou par fax avec rappel confirmant réception.

L'ANNULATION APRES INSCRIPTION FAIT L'OBJET DES RETENUES (sur réservation)

- Si l'annulation intervient **plus de 15 jours** avant le 1^{er} jour :

Retenue (du montant du stage)	Stage Spécifique	Stage multisports
	/	/

- L'annulation intervient **moins de 10 jours** avant le 1^{er} jour :

Retenue (du montant du stage)	Stage spécifique	Stage multisports
	50 % (pour frais déjà engagés)	/

- Si l'annulation intervient **moins de 6 jours** du 1^{er} jour :

Retenue (du montant du stage)	Stage spécifique	Stage multisports
	30 %	20 % (pour frais déjà engagés)

- Moins de 2 jours** avant le 1^{er} jour :

Retenue (du montant du stage)	Stage spécifique	Stage multisports
	100 % (frais engagés) ou acompte d'une réservation	50 % (pour frais déjà engagés)

LES GARANTIES DE L'ASSURANCE ANNULATION

La garantie de l'assurance annulation est intégrée à notre assurance.

Elle permet un **remboursement des frais d'annulation** restés à votre charge et facturés par TUC Vacances si vous annulez votre stage pour l'une des causes suivantes :

- Maladie grave constatée et confirmée par une autorité médicale compétente.
- Accident sérieux ou grave constaté par une autorité médicale compétente.
- Décès, accident, corporel, maladie grave, du (ou de la) participant(e), de ses ascendants, descendants, frères, sœurs, beaux-pères, belles-mères.

La garantie Assurance Annulation couvre enfin vos bagages et effets personnels contre : le vol, la destruction à concurrence de 550.00 € par personne (montant de la franchise : 125.00 €).



Guide pratique

Un dossier peut être adressé à chaque participant(e)s avant le début du stage. Ce carnet contient toutes les informations pratiques sur le déroulement du stage.

Ainsi, nous vous proposons de découvrir dans ce guide, les réponses aux principales questions techniques et pratiques concernant l'organisation et le déroulement des stages. N'hésitez pas à prendre contact avec le TUC Vacances si un renseignement vous manquait.

DISCIPLINE

TUC Vacances invite les jeunes à se conduire correctement envers l'équipe d'encadrement ou la direction. Si le comportement d'un jeune était de nature à compromettre le bon fonctionnement d'un centre, nous nous réservons le droit d'interrompre son stage et de procéder à son exclusion aux frais de ses parents (pas de remboursement du stage).

L'apport, l'usage, la consommation, l'incitation à la consommation d'alcool et de drogue sont formellement interdits et sont passibles de rapatriement disciplinaire. Le vol - sous toutes ses formes - n'est pas toléré et entraîne l'exclusion immédiat.

Les jeunes de 6 à 17 ans inscrits sur les stages du TUC Vacances doivent savoir que pour le respect de nos principes et de nos engagements :

- Nous refusons les manquements à une bonne hygiène de vie.
- Que la consommation du tabac est formellement interdite.
- Que nous ne pratiquons pas le quartier libre « permanent ».
- Que le respect des règlements et des lois est permanent.
- Que l'inscription à TUC Vacances nécessite de la part de tous, l'envie de vivre « l'esprit d'Equipe ».

Il est également nécessaire de préciser que nous serons extrêmement sévères avec ceux qui seront surpris à lancer des cailloux, risquant ainsi de provoquer des accidents corporels graves.

D'une façon générale, il n'est pas question de faire de la discipline dans le cadre du TUC Vacances. Aussi, nous ne pourrons maintenir l'inscription des jeunes qui par leur attitude, provoqueront le dérangement systématique de leurs camarades et de l'encadrement.

L'adhésion à cette forme de vacances doit donc se faire en parfaite connaissance de cause.

Respect des installations

Les installations sportives qui sont mises à la disposition des jeunes du TUC Vacances sont maintenues en état non sans mal par le service de gestion des installations sportives.

Aussi, toute dégradation volontaire sera sanctionnée d'une exclusion provisoire, ou définitive en cas de récidive. De plus, les parents devront rembourser les frais correspondants.

Par ailleurs, si le personnel d'entretien est normalement chargé de nettoyer, son rôle n'est pas pour autant de ramasser les papiers ou débris de certains. Aussi, ces derniers ne devront pas s'étonner d'être chargés de mission de propreté si leur comportement l'exige.

L'ENCADREMENT

1. Activités sportives

Il est assuré par : des titulaires de Brevet d'Etat (BEES) ou Brevets fédéraux (monitorats), des titulaires du diplôme d'animation (BAFA) ou en formation (stagiaires), des étudiants.

Nous veillons particulièrement à la qualité de cet encadrement de telle sorte que l'initiation et le perfectionnement à la pratique sportive se fassent dans les meilleures conditions pédagogiques : objectifs éducatifs, valeur de l'enseignement, souci de l'équilibre des efforts demandés aux enfants, recherche du maximum de sécurité.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir accorder la plus grande confiance à l'équipe de l'encadrement sportif quelle que soit la spécialité enseignée et plus particulièrement les activités à risque (natation, aviron, tir à l'arc, escrime, escalade, ...).

2. Activités socio-éducatives

Une équipe d'animateurs intervient de façon non directive en exerçant moins une surveillance qu'une recherche permanente pour proposer un maximum d'activités complémentaires des activités sportives.

3. Liaison encadrement - familles

Nous vous serions extrêmement reconnaissants de bien vouloir signaler :

- soit au secrétariat du TUC Vacances
- soit auprès de l'encadrement (animateurs ou direction),
- soit sur le « livre d'or » mis à votre disposition au secrétariat,

toutes les observations que vous aurez à formuler sur quelque sujet que ce soit concernant TUC Vacances.

L'HYGIENE ET LA SANTE

Sur tous les stages du TUC Vacances, **un(e) assistant(e) sanitaire** est présent(e) et veille sur la santé des enfants et des jeunes. Au moindre doute, elle/il fera intervenir le médecin. Elle/il veille également à la bonne application et au suivi de tout traitement médical ou régime alimentaire. La toilette est une « activité » quotidienne en centre de loisirs. L'assistant(e) sanitaire y veille tout particulièrement.

LES VETEMENTS - LES OBJETS DE VALEUR

Nous nous permettons d'insister en demandant - au moment de la préparation de la valise ou du sac de voyage - **de privilégier l'essentiel et d'éviter le superflu**. Il faut absolument apporter avec soi le minimum indispensable et ne pas se charger de l'inutile. Les vêtements doivent être pratiques, solides, de préférence en coton.

Aussi, nous vous conseillons de faire **marquer les vêtements** au nom du propriétaire afin d'éviter vols, les échanges, les pertes. Inutile de venir avec des beaux habits de marques et neufs ; ainsi, vous les retrouverez en parfait état à votre retour. Une bonne vieille paire de tennis remplacera les chaussures dites de marche. Il est déconseillé de venir avec des bijoux, montre de valeur ou objet personnels chers (appareil photos, baladeur, caméra, etc. ...) qui en cas de disparition ou de détérioration, ne pourraient être remboursés.

Trop souvent, les jeunes oublient une partie de leurs affaires. Aussi, nous vous invitons à vérifier tous les jours, l'inventaire de l'équipement, et réclamer sans délai au secrétariat du TUC Vacances ce qui a été perdu ou oublié.

En cas de disparition, TUC Vacances ne peut être tenu pour responsable.

Prenez des tenues qui ont déjà été lavées, décontractées. Une bonne paire de tennis est indispensable pour les nombreuses activités sportives. N'oubliez surtout pas maillots de bains, lunettes de soleil, crème solaire, un chapeau (bob ou casquette), de grandes serviettes de bains ou des vêtements chauds. Laissez à la maison vos vêtements griffés et neufs. Privilégiez le solide et l'ancien.

L'équipement indispensable :

- short, tee-shirt, survêtement ou vêtements chauds (suivant le temps),
- 1 maillot de bain (caleçon interdit), 1 serviette, 1 bonnet de bain non obligatoire mais conseillé,
- 1 paire de chaussures de sport pour les terrains extérieurs,
- 1 sac de sport ou 1 sac ordinaire.

SE PROTEGER LA PEAU, LA TETE ET LES YEUX

Cela frise « l'obligatoire » ! Il faut toujours - de 6 à 17 ans - venir avec son bob ou sa casquette, sa crème solaire haute protection et une paire de lunette de soleil. Il est des régions où le soleil cogne plus fort que vous ne pouvez l'imaginer. La prévention contre les méfaits du soleil est une constante sur nos séjours. Il est indispensable d'y veiller.

ACTIVITES

L'organisation du TUC Vacances dépend du plein emploi des installations dont nous disposons et d'un nécessaire équilibre des activités.

Elles sont fonction des possibilités offertes par les installations du complexe sportif interuniversitaire de Rangueil (gérées par l'Université Paul Sabatier - UPS), les installations sportives du lycée Bellevue

auxquelles vient s'ajouter la base nautique Daniel Faucher (près du Stadium), grâce à la compréhension des différents responsables.

Notre but est de **faire découvrir** aux enfants et aux jeunes, dans un climat de vacances, un grand nombre d'activités physiques et sportives, avec **l'esprit du TUC** qui a le souci de mener une **action éducative**.

Notre démarche étant d'aider le jeune à s'orienter, à faire son choix pour une activité qui lui correspond.

1. Sportives :

- Sports aquatiques (natation, aviron, ...), sports gymniques, sports athlétiques, sports collectifs, sports de combat, sports d'expression (danses, hip-hop, capoeira, ...), sports de raquettes, sports de glisse, sports mécaniques, sports de plein air (escalade, cerf-volant, ...), sports de précision (tir à l'arc),

Etant donné le caractère essentiellement sportif du TUC Vacances et des installations dont il dispose, la participation des jeunes aux activités physiques et sportives du TUC Vacances **est obligatoire**.

Aussi, la **douche** de fin d'activités sportives fait partie de l'hygiène de vie sportive et est **vivement conseillée** pour tous (même si elle est prise à son domicile).

2. Libres et/ou socio-éducatives

Les enfants peuvent profiter des moments de liberté, avant, après ou entre les activités sportives pour choisir en fonction de leur goût : leurs jeux, discussions, participation aux différents ateliers, manuels ou artistiques. Seule interdiction : s'ennuyer !

Nous accordons un caractère facultatif à ces activités ; non parce que nous les estimons sans intérêt, bien au contraire, mais parce que nous tentons d'offrir une plus grande souplesse aux heures d'arrivée et de sortie en fonction des possibilités des parents et de leur désir de garder les enfants plus longtemps à la maison.

Pour nous aider à faire fonctionner les ateliers (bricolage, décoration, création, ...), nous vous sollicitons pour que vous puissiez éventuellement nous procurer des objets de toutes sortes tels que : laine, fil de fer, chutes de tissu, bois, cartons, tapis, draps, ...

De plus, en raison du coût de certaines matières premières, que nous n'incluons pas dans la cotisation, nous demandons une participation lorsque l'enfant emmène chez lui certains objets réalisés (émaux, soies peintes, etc....).

D'autre part, les enfants qui désirent amener leurs jeux personnels (cartes, jeux de société, ...) peuvent le faire à la condition d'apposer leur nom sur ces objets qui seront rangés dans une armoire spéciale prévue à cet effet.

Toutes ces « activités libres » comme nous avons coutume de les appeler se déroulent dans la salle du secrétariat, suffisamment vaste, que nous avons partagée en différents ateliers.

Remarque : les animateurs ont des recommandations particulières pour veiller au problème de l'intensité des activités et à leur équilibre. Mais la pratique sportive sollicite de façon certaine, les ressources de votre enfant. Il est tout à fait normal que celui-ci soit un peu fatigué le soir. Ne soyez pas surpris ou inquiet. L'essentiel est qu'il mange normalement et qu'il dorme bien sans être agité (et au moins 8 heures ou plus si possible).



QUELQUES REGLES A RESPECTER

Si tout est fait pour rendre le stage le plus agréable possible, la réussite de celui-ci dépend pour une grande part de l'engagement de chacun dans le groupe, du respect des autres et des règles de vies communes à toutes et tous.

La participation à la vie collective : dans le cadre de nos stages, elle est indispensable. Les préparations des repas, tâches matérielles quotidiennes, ...

Conformément à nos conditions particulières, nous rappelons un certain nombre de points que nous nous permettons de considérer comme très importants.

Il nous paraît tout à fait indispensable de demander aux parents et à leurs enfants de prendre connaissance du règlement de nos stages.

L'acceptation, en totale transparence et en parfaite connaissance de cause de ces consignes sont indissociables à toutes inscriptions sur l'un de nos stages.

Les stages sont ouverts aux jeunes de 6 à 17 ans.

Tout est mis en œuvre, aussi bien humainement que techniquement pour que chaque stage se déroule dans les meilleures conditions de sécurité et de détente possibles. La qualité d'un stage et sa réussite, dépendent également de chaque participant(e) à qui TUC Vacances de bien vouloir s'engager à respecter les règles élémentaires, simples et chargées de bons sens, suivantes :

- Le participant s'engage à respecter les règles de vie fixées par les équipes d'encadrement. Ces règles portent sur la vie quotidienne : horaires des repas, de l'organisation d'éventuels moments de liberté.
- Le participant s'engage à participer normalement à la vie collective du groupe et ce, tout en respectant l'environnement matériel et humain. De fait, tout acte ou propos violent, grossier ou vulgaire, tout comportement agressif et déplacé à l'encontre de ses camarades ou de l'équipe d'encadrement ne peut être toléré.
- Le participant s'engage à ne pas acheter, ni à consommer d'alcool, ni sur le centre ni à l'extérieur de celui-ci. Il s'engage également à ne pas fumer dans le centre et dans tous les lieux publics. La détention et/la consommation de drogue quelle qu'elle soit, est rigoureusement interdite et punie.
- Le vol à l'intérieur du groupe, comme à l'extérieur est inacceptable. Le vandalisme ou la destruction volontaire des matériels et équipements du centre ou du séjour sont également inacceptables. Dans le cas d'une plainte de la victime du vol ou des destructions, TUC Vacances ne pourra se porter ni garant, ni caution auprès des autorités de police chargées du traitement de la dite plainte.

En cas de manquement à l'une de ces règles, l'exclusion ou le rapatriement disciplinaire du (de la) participant(e) pourra être envisagé par TUC Vacances et ce, **directement en liaison avec sa famille**. Dans ce cas, aucun remboursement partiel du stage non consommé ne sera dû, et les frais de retour et d'accompagnement seront, en totalité, à la charge de la famille.

Réclamation :

Toute réclamation concernant l'un de nos stages doit être formulée par écrit et être adressée au plus tard 1 mois après le retour du (de la) participant(e). Elle doit être adressée à Monsieur le Président du TUC Vacances.

LE FAIT DE S'INSCRIRE A L'UN DE NOS STAGES IMPLIQUE L'ACCORD, SANS RESERVE, A NOS CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES D'INSCRIPTION.